



PLAN D'ACTION 2005

PRIORITÉ À LA PROPRETÉ

PLAN D'ACTION
PROPRETÉ

Soucieux du rôle qu'ils ont à jouer et conscients des responsabilités qui leur incombent, le conseil et la direction de l'arrondissement de Ville-Marie ont décidé de s'attaquer au problème de la malpropreté en désignant LA PROPRETÉ SUR LE DOMAINE PUBLIC PRIORITÉ D'INTERVENTION EN 2004. En collaboration avec les associations de résidants et de commerçants et les éco-quartiers, l'arrondissement a identifié les principales problématiques et élaboré des pistes de solution afin d'améliorer la situation. Cette réflexion approfondie et concertée a mené à l'adoption l'an dernier d'un plan d'action triennal **qui a été mis à jour pour 2005.**

La mise en œuvre des mesures concrètes inscrites au plan vise essentiellement à augmenter la qualité de vie des résidants, des citoyens et des visiteurs qui habitent et fréquentent le centre-ville et à améliorer l'image et l'attrait de la plus grande agglomération urbaine du Québec. L'objectif est ambitieux, et pour y parvenir, l'arrondissement compte sur tous les citoyens, y compris les citoyens corporatifs, les travailleurs, les visiteurs et les employés. En effet, la propreté a à la fois une dimension individuelle – c'est affaire de civisme et de responsabilisation personnelle – et une dimension collective – c'est le respect de l'autre et de l'environnement dans la vie en société. Le slogan reflète ces deux dimensions et ajoute l'urgence d'agir :

Priorité à la Propreté Moi j'y participe !

Par ailleurs, le plan d'action s'appuie sur une campagne de sensibilisation dont les objectifs sont d'informer les publics cibles des engagements et des actions de l'arrondissement en matière de propreté et de sensibiliser le plus grand nombre d'intervenants à l'importance de poser les bons gestes aux bons moments.

PLAN D'ACTION 2005

Après avoir évalué les interventions de 2004 et effectué les ajustements nécessaires, l'arrondissement entreprend la seconde phase de son plan avec notamment les actions suivantes :

1. Entrée en fonction d'un numéro urgence propreté 842-PROP (7767)

- À compter du 2 mai 2005

2. Resserrer l'application réglementaire

- Ajout de six inspecteurs
- Ajout de six étudiants pour le repérage d'incivilités

3. Réviser la structure opérationnelle :

- Implantation d'une structure d'employés pour effectuer du nettoyage manuel sur des rues hautement fréquentées
- Identifier des équipes mobiles « urgence propreté »

4. Les partenariats :

- Soutenir la formation de comités de citoyens pour favoriser les échanges et les recommandations
- Projets de sensibilisation à la propreté conjointement avec les SDC, l'Office municipal d'habitation de Montréal et avec les Éco-quartiers
- Partenariat de sensibilisation environnementale avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal

5. La réglementation :

- Adopter un règlement exigeant le verrouillage des conteneurs pour éviter qu'ils ne soient fouillés

6. Les poubelles de rues :

- Un projet pilote utilisant des poubelles de type « européen » avec des sacs en plastique transparent sera mis en place dans deux secteurs dont l'un très achalandé
- Revoir la fréquence de la vidange des paniers de rue

7. Les collectes des déchets :

- Une analyse coûts / bénéfices sera effectuée sur la fréquence et la méthode de cueillette des déchets domestiques et des matières recyclables
- Une étude analysera la possibilité de remplacer les bacs verts qui servent à la collecte des matières recyclables et d'accroître l'utilisation des bacs roulants tant pour la collecte commerciale que résidentielle
- Analyser les fréquences et les méthodes des collectes pour accroître le volume à récupérer et la propreté autour des bacs

8. Le mobilier urbain

- Remplacer 400 unités de bancs et paniers de rue

9. Le balayage mécanique

- Corriger les problématiques observées au cours de 2004

10. Parc de véhicules

- Remplacer certains appareils permettant d'assurer la propreté dans l'arrondissement

11. Fûts de lampadaire

- Peindre environ 500 fûts de lampadaire dans les trois districts électoraux
- Accroître la collaboration avec le Service de la police pour assurer le maintien de la propreté des lampadaires

12. Propreté sur les trottoirs (projet pilote)

- Nettoyage sous pression de trottoirs fortement achalandés :
 - Sainte-Catherine
 - Saint-Denis
 - Place Jacques-Cartier